

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Doubs
Canton de Bethoncourt
COMMUNE DE NOMMAY

**COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOMMAY
Du 7 avril 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOMMAY
N°2021-14 du 07/04/2021**

Convocation	Affichage du compte rendu	Membres en exercice	Postes vacants	Présents	Absents	Procurations	Votants
29/03/2021	08/04/2021	16	3	15	0	1	16

L'an deux mille vingt et un, **le 7 avril à 18h30**, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** au nombre prescrit par la loi. Les membres se sont réunis à la salle communale Jacques Prévert (pour garantir les règles de distanciation sociale) sur convocation qui leur a été adressée par le maire, Thierry BOILLOT.

Présents : Thierry BOILLOT, Thierry THEVENOT, Rachel BULMÉ, Jean WILK, Béatrice DUFOUR, Bernard CRANNEY, Philippe MEILLET, Françoise CIRET, Sophie FAIVRE, Didier FRICHET, Sandra HAUTY, Marielle HESSMANN, Emmanuel KORNPROBST, Elodie LAURENT, Cédric VUILLEMOT.

Absents excusés :

Conseillers municipaux	Ayant donné pouvoir à
Emmanuel COHN	Thierry BOILLOT

Absent : 0

Assistait à la séance : Mme Maud BROCARD, secrétaire de Mairie

Après avoir procédé à l'appel du conseil municipal, il a été procédé conformément à l'article L2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil municipal, **Cédric VUILLEMOT** ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Approbation du Conseil Municipal ordinaire du 20/01/2021
2. Compte de gestion 2020 du budget annexe bâtiment industriel
3. Compte administratif 2020 du budget annexe bâtiment industriel
4. Affectation du résultat 2020 sur budget annexe bâtiment industriel 2021
5. Budget primitif 2021 du budget annexe du bâtiment industriel
6. Compte de gestion du budget principal de la commune 2020
7. Compte administratif du budget principal de la commune 2020
8. Affectation du résultat budget principal communal 2020 sur le budget 2021
9. Vote des taux de fiscalité directe pour le budget communal 2021

COMMUNE DE NOMMAY
Compte-rendu du conseil municipal du 7 avril 2021

10. Budget primitif de la commune 2021
11. Nouveaux membres aux comités consultatifs
12. Intégration par PMA d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de défense extérieure contre l'incendie
13. Intégration par PMA d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de Santé
14. Questions et informations diverses

La séance a été déclarée ouverte à 18h30

INFORMATIONS : DECISIONS DU MAIRE

Le Maire donne lecture des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal, du 26 juin 2020, depuis la dernière réunion

2021-01	Marché Ferme Roqua et réaménagement mairie - Avenant n°1 - Lot n°1 – Démolitions, désamiantage, déplombage
2021-02	Marché Ferme Roqua et réaménagement mairie - Avenant n°2 - Lot n°8 – Menuiserie intérieure bois
2021-03	Travaux entretien gazon et tailles – HOFF Paysages

QUESTIONS N°2021-07 :

- **Approbation du Conseil Municipal ORDINAIRE du 20/01/2021**

Le compte-rendu de la séance ORDINAIRE du 20/01/2021 est approuvé : à **L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°2021-08

OBJET : Compte de gestion 2020 du budget Annexe Bâtiment Industriel

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean WILK, l'Adjoint délégué aux finances.

Monsieur l'Adjoint aux Finances expose que les résultats du compte de gestion 2020 du budget Annexe Bâtiment Industriel de la commune de Nommay, dressé par Mme la Trésorière de Montbéliard et 2 vallées sont identiques au compte administratif 2020.

Résultat de clôture 2019 :

Investissement : 0
 Fonctionnement : 42 631.96 €
 Part affectée à l'investissement : 0

Résultat de l'exercice 2020 :

Investissement : 0
 Fonctionnement : - 30 000 €
 Reste à réaliser : 0

Le résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Investissement : 0
 Fonctionnement : 12 631.96 €

Aussi, Monsieur Jean WILK l'adjoint aux finances demande au Conseil Municipal :

D'approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe bâtiment industriel identique au compte administratif 2020 du budget annexe bâtiment industriel de Mme la Trésorière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Finances, et en avoir délibéré, Le conseil municipal décide d'approuver le compte de gestion 2020 du budget annexe de la commune de Nommay : bâtiment industriel.

Cette décision est approuvée à : **L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°2021-09**OBJET : Compte Administratif 2020 du Budget Annexe Bâtiment Industriel**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean WILK, l'Adjoint délégué aux finances. Le maire doit quitter la salle au moment du vote du compte administratif et ne peut pas y prendre part.

Monsieur l'Adjoint aux Finances expose que les résultats du compte administratif 2020 du Budget Annexe Bâtiment Industriel sont identiques au compte de gestion 2020 de Mme la Trésorière.

Résultat de clôture 2019 :

Investissement :	0
Fonctionnement :	42 631.96 €
Part affectée à l'investissement :	0

Résultat de l'exercice 2020 :

Investissement :	0
Fonctionnement :	- 30 000 €
Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Investissement :	0
Fonctionnement :	12 631.96 €

Le Maire ayant quitté la salle des délibérations et le Conseil Municipal étant placé sous la Présidence de Monsieur Jean WILK, l'Adjoint aux Finances,

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe bâtiment industriel identique au compte de gestion 2020 du budget annexe bâtiment industriel de Mme la Trésorière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Finances, et en avoir délibéré, Le conseil municipal, (1 élu ne prend pas part au vote : le Maire : Thierry BOILLOT), décide d'approuver le compte administratif 2020 du budget annexe bâtiment industriel de la commune de Nommay.

Cette décision est approuvée à :

-14 voix **POUR**

- 2 **NON VOTANT :**

- Thierry BOILLOT, Maire ne prend pas part au vote
- Emmanuel COHN (Procuration donnée au Maire)

DELIBERATION N°2021-10**OBJET : Affectation de résultat 2020 du budget annexe bâtiment industriel 2020 vers le budget primitif 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean WILK, l'Adjoint délégué aux finances.

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions prévues par l'instruction M14, il convient d'affecter le résultat de la section de fonctionnement dégagé du compte administratif 2020.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de clôture 2019 :

Investissement :	0
Fonctionnement au 002 :	42 631.96 €
Part affectée à l'investissement :	0

Résultat de l'exercice 2020 :

Investissement :	0
Fonctionnement :	- 30 000 €
Reste à réaliser :	0

Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Investissement :	0
Fonctionnement au 002 :	12 631.96 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Finances, et en avoir délibéré,
Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020 : + 12 631.96 €

Affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) : + 12 631.96 €

Cette décision est approuvée à : **L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°2021-11**OBJET : Budget Primitif 2021 du Budget Annexe Bâtiment Industriel**

Monsieur le Maire expose qu'il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget annexe bâtiment industriel de la commune de Nommay.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean WILK, adjoint délégué aux finances qui présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021 du budget annexe bâtiment industriel.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 12 631.96 €
- Recettes : 12 631.96 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 7 647.41 €
- Recettes : 7 647.41 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur M. Jean WILK, adjoint délégué aux finances, et en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2021 du budget annexe du bâtiment industriel équilibré en section de fonctionnement et d'investissement cité ci-dessus.

Le budget est annexé à la présente délibération.

Cette décision est approuvée à : **L'UNANIMITE**

2021 BATIMENT INDUSTRIEL

Article	Libellé	BP 2020	CA 2020	Observations	BP 2021
11	Charges à caractère général	7631.96			7631.96
60612	Electricité				500
60613	Chauffage				500
60632	Fourniture petits équipements				1700
615228	Entretien autres biens mobiliers	7631.96			4931.96
63512	Taxes				
65	Autres charges gestion courante				
6558	Autres dépenses obligatoires				
23	Virement section investissement	5000			5000
23	Virement section investissement	5000			5000
65	Autres charges gestion courante	30000	30000		0
6522	Revers excédent budg annuel	30000	30000.00		
6558	Autres dépenses obligatoires				
66	Charges financières	0			0
6611	Intérêts des emprunts				
67	Charges exceptionnelles	0			0
678	Autres charges exceptionnelles				
Total	Dépenses	42631.96	30000		12631.96

2	Excédent antérieur reporté	42631.96	42631.96		12631.96
2	Excédent antérieur reporté	42631.96	42631.96		12631.96
74	Dotation	0	0.00		0
7474	Subvention commune			Virement du budget communal	
75	Autres produits de gestion courant	0			0
752	Revenus des immeubles			Loyer	
FR_77	Produits exceptionnels	0			0
FR_7788	Produits exceptionnels divers				
Total	Recettes	42631.96	42631.96		12631.96

001	Solde investissement reporté	0			0
001	Solde investissement reporté				
16	Emprunts	2700			2647.41
1641	Emprunts				
165	Emprunts et dettes assimilés	2700		caution à rembourser	2647.41
23	Immobilisation en cours	5000			5000
2313	Construction	5000		Travaux futurs	5000
Total	Dépenses INV.	7700	0		7647.41

21	Virement section fonctionnement	7700			5000
21	Virement section fonctionnement	5000			5000
16	Emprunts et dettes assimilés	2 700.00			2 647.41
165	Dettes financières	2700		2 647.41 €	2647.41
10	Excédents fonctionnement	0			0
1068	Excédents fonctionnement				
Total	Recettes INV.	7700	0		7647.41

	Dépenses	42 631.96 €	30 000.00 €		12 631.96 €
	Recettes	42 631.96 €	42 631.96 €		12 631.96 €
	Solde fonctionnement	0.00 €	12 631.96 €		0.00 €
	Dépenses	7 700.00 €	0.00 €		7 647.41 €
	Recettes	7 700.00 €	0.00 €		7 647.41 €
	Solde investissement	0.00 €			0.00 €

DELIBERATION N°2021-12**OBJET : Compte de Gestion du Budget Principal Communal 2020**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean WILK, l'Adjoint délégué aux finances.

Monsieur l'Adjoint aux Finances expose que les résultats du compte de gestion 2020 du budget principal de la commune de Nommay, dressé par Mme la Trésorière de Montbéliard et 2 vallées sont identiques au compte administratif 2020.

Résultat de clôture 2019 :

Déficit d'Investissement : - 406 725.24 €
 Excédent de Fonctionnement : +140 846.68 €
 TOTAL : - 265 878.56 €
 Part affectée à l'investissement exercice 2020 : 0
 Part affectée au fonctionnement exercice 2020 : +140 846.68 €

Résultat de l'exercice 2020 :

Excédent d'Investissement : + 502 769.75 €
 Excédent de Fonctionnement : + 109 388.98 €
 TOTAL : + 612 158.73 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Investissement : + 96 044.51 €
 Fonctionnement : + 109 388.98 €
 TOTAL : + 205 433.49 €

Aussi, Monsieur Jean WILK l'adjoint aux finances demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte de gestion 2020 du budget principal communal de Mme La Trésorière identique au compte administratif 2020.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Finances, et en avoir délibéré, Le conseil municipal décide d'approuver le compte de gestion 2020 du budget principal communal de la commune de Nommay.

Cette décision est approuvée à : **L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°2021-13**OBJET : Compte Administratif 2020 du Budget Principal de la commune de Nommay**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean WILK, l'Adjoint délégué aux finances. Le maire doit quitter la salle au moment du vote du compte administratif et ne peut pas y prendre part.

Monsieur l'Adjoint aux Finances expose que les résultats du compte administratif 2020 du Budget Principal de la commune de Nommay sont identiques au compte de gestion 2020 de Mme la Trésorière.

Résultat de clôture 2019 :

Déficit d'Investissement :	- 406 725.24 €
Excédent de Fonctionnement :	+140 846.68 €
TOTAL :	- 265 878.56 €
Part affectée à l'investissement exercice 2020 :	0
Part affectée au fonctionnement exercice 2020 :	+140 846.68 €

Résultat de l'exercice 2020 :

Excédent d'Investissement :	+ 502 769.75 €
Excédent de Fonctionnement :	+ 109 388.98 €
TOTAL :	+ 612 158.73 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 :

Investissement :	+ 96 044.51 €
Fonctionnement :	+ 109 388.98 €
TOTAL :	+ 205 433.49 €

Le Maire ayant quitté la salle des délibérations et le Conseil Municipal étant placé sous la Présidence de Monsieur Jean WILK, l'Adjoint aux Finances,

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances demande au Conseil Municipal :

- D'approuver le compte administratif 2020 du budget principal identique au compte de gestion 2020 de Mme la Trésorière.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Finances, et en avoir délibéré, Le conseil municipal, (1 élu ne prend pas part au vote : le Maire : Thierry BOILLOT), décide d'approuver le compte administratif 2020 du budget principal de la commune de Nommay.

Cette décision est approuvée à :

-14 voix **POUR**

- 2 **NON VOTANT :**

- Thierry BOILLOT, Maire ne prend pas part au vote
- Emmanuel COHN (Procuration donnée au Maire)

DELIBERATION N°2021-14**OBJET : Affectation de résultat 2020 du budget communal principal sur le budget 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean WILK, l'Adjoint délégué aux finances.

Monsieur l'Adjoint délégué aux Finances rappelle à l'assemblée que conformément aux dispositions prévues par l'instruction M14, il convient d'affecter le résultat du compte administratif 2020.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2020
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Résultat de clôture 2019 :

Investissement : - 406 725.24 €
 Fonctionnement au 002 : + 140 846.68 €
 Part affectée à l'investissement exercice 2020 : - 265 878.56 €

Résultat de l'exercice 2020 :

Excédent Investissement : 502 769.75 €
 Excédent de Fonctionnement : 109 388.98 €
 TOTAL : 612 158 73 €

Les chiffres à prendre en compte pour l'affectation sont :

Le résultat de clôture 2020 : En Investissement : + 96 044.51 € (compte 001)
 En Fonctionnement : +109 388.98 € (compte 002)
 TOTAL : + 205 433.49 €

Considérant que seul le résultat de fonctionnement du compte n°002 doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Monsieur Jean WILK, l'Adjoint délégué aux finances propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit :

- Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020

Soit : 109 388.98 € au 002

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux Finances, et en avoir délibéré, Le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020 : 109 388.98 €

Affecté à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 109 388.98 €

Cette décision est approuvée à : **L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°2021-15**OBJET : Vote des Taux de fiscalité directe 2021**

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean Wilk, adjoint délégué aux finances, qui expose :

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communales et départementales de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH sur les résidences principales).

- Vu le code général des impôts

- Vu les investissements 2020 et 2021 pour l'espace 3e lieu et pour les programmes d'équipements futurs de la commune,

Le coefficient de variation proportionnel est de : 1.024993 pour le foncier bâti et le foncier non bâti :

- Taux proportionnel Taxe foncière (bâti) : 38.099 %
- Taux proportionnel Taxe foncière (non bâti) : 27.13 %

A titre d'information, le taux communal pour 2021 sur le foncier bâti est de + 0.93 % et sur le foncier non bâti de + 0.66 %.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean WILK, et en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de valider le coefficient de variation proportionnel de 1.024993 % et de fixer les taux des taxes directes locales 2021 comme indiqué ci-dessus.

Cette décision est votée à : 15 voix POUR
1 Abstention (Cédric VUILLEMOT)

DELIBERATION N°2021-16

OBJET : Budget Primitif 2021 de la commune

Monsieur le Maire expose qu'il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2021 de la commune de Nommay.

Monsieur le Maire donne la parole à M. Jean Wilk, adjoint délégué aux finances qui présente au Conseil Municipal le budget primitif 2021.

Section de fonctionnement :

- Dépenses : 1 188 404.59 €
- Recettes : 1 188 404.59 €

Section d'investissement :

- Dépenses : 426 880.45 €
- Recettes : 426 880.45 €

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

Le conseil municipal décide de voter le budget primitif 2021 équilibré en section de fonctionnement et d'investissement cité ci-dessus. Le budget est annexé à la présente délibération.

Cette décision est votée à : **L'UNANIMITE**

FD&chapitre	titrechapitre	Budg étisé 2020	réalisé 2020 corrige trésorie	Obs CA 2020	RAR 2020	Budgé tisé 2021	Budget 2021+ RAR2020
FD_FD1 1	Charges à caractère général	322 450	290 045.30			323 530.50	323 530.50
FD_FD1 2	Charges de personnel	560 500	532 568.54	50.39%		590 101.00	590 101.00
FD_FD1 4	Atténuation de produits	42 827	42 320.06			21 493.00	21 493.00
FD_020	Dépenses imprévues					3 000.00	3 000.00
FD_FD2 3	Virement à la sect° d'investis.	68 952				129 806.94	129 806.94
FD_FD4 2	Dotations aux amortissements	2 750	688.00			1 038.00	1 038.00

FD_FD6 5	Autres charges gestion courante	99 420	96 462.85			104 420.00	104 420.00
FD_FD6 6	Charges financières Intérêt	15 300	13 695.49			14 500.00	14 500.00
FD_FD6 7	Charges exceptionnelles	200				200.00	200.00
FD_FD6 8	Dotations provision semibudgétaire	200				315.15	315.15
FD_Tot	Dépenses fonctionnement	1 112 399	975 780.24	975 780.24		1 188 404.59	1 188 404.59
FR_FR0 02	Excédent antérieur reporté Fonc	0				109 388.98	109 388.98
FR_FR1 3	Atténuation de charges	37 500	37 590.15			38 000.00	38 000.00
FR_FR4 2	Opérations d'ordre entre section	0					0.00
R_FR47	versements des regisseurs	0					0.00
FR_FR7 0	Produits des services	107 900	83 115.93			101 375.00	101 375.00
FR_FR7 3	Impôts et taxes	703 860	703 682.05			730 018.61	730 018.61
FR_FR7 4	DGF Dotations et participations	206 959	201 629.19			181 422.00	181 422.00
FR_FR7 5	Autres produits gestion courant	56 180	58 288.60			28 200.00	28 200.00
FR_FR7 6	Produits financiers	0	2.93			0.00	0.00
FR_FR7 7	Produits exceptionnels	0	860.37			0.00	0.00
FR_FR7 9	Transfert des charges	0				0.00	0.00
FR_Tot	Recettes Fonctionnement	1 112 399	1 085 169.22	1 085 169		1 188 404.59	1 188 404.59
ID_ID00 1	Solde d'exécution d'inv. reporté	406 725				0.00	0.00
ID_ID40	Opérations d'ordre entre section	0				0.00	0.00
ID_ID02 0	Dépenses imprévues					3 000.00	3 000.00
ID_ID10	Dotations Fonds divers Réserves	8 000	6 043.10			6 000.00	6 000.00
ID_id13	Subventions d'investissement	0				0.00	0.00
ID_ID16	Remboursement d'emprunts capital	87 344	84 396.06			54 000.00	54 000.00
ID_ID20	Immobilisations incorporelles	0				0.00	0.00
ID_204	Subventions d'équipement versées	1 752	1 752.00			2 000.00	2 000.00
ID_ID21	Immobilisations corporelles	401 186	610 080.84			145 266.45	145 266.45
ID_Tot	Dépenses Investissement avec A-1	905 007	702 272.00	702 272.00	216 614	210 266.45	426 880.45
IR_IR00 1	Solde d'exécution d'inv. reporté	0				96 044.51	96 044.51
IR_IR21	Virement de la section de fonct année N au BP	68 952				129 806.94	129 806.94
IR_IR40	Opérations d'ordre entre section	2 750	688.00	130 656		1 038.00	1 038.00

IR_IR10	Dotations Fonds divers Réserves (FCTVA TLE)	175 097	177 501.86			85 000.00	85 000.00
IR_IR13	Subventions d'investissement	533 815	416 651.89	-117 163	170 272.2 4	-55 281.24	114 991.00
IR_IR16	Emprunts et dettes assimilées	609 800	610 200.00			0.00	0.00
IR_IR19	Emprunts et dettes assimilées	0					0.00
IR_Tot	Recettes Investissement	1 390 413	1 205 041.75	1205041. 75	170 272.2 4	256 608.21	426 880.45
							0.00
FD0_	Dépenses fonctionnement	1 112 399	975 780.24			1 188 404.59	1 188 404.59
FR0_	Recettes Fonctionnement	1 112 399	1 085 169.22			1 188 404.59	1 188 404.59
FEO_	Excédents de fonctionnement	0	109 388.98	ok trésorerie		0.00	0.00
ID0_	Dépenses Invest	1 390 413	702 272.00		216 614.0 0	210 266.45	426 880.45
IR0_	Recettes Invest	1 390 413	1 205 041.75		170 272.2 4	256 608.21	426 880.45
IE0_	Déficit Excédents d'invest	0	502 769.75	ok trésorerie			0.00
	DONT Emprunts en euros	609 800					
	Déficit Excédents d'invest Reporté			Ligne trésoreri e 200kE en 2020 à rembour ser			

DELIBERATION N°2021-17**OBJET : ANNULE ET REMPLACE DELIBERATION N°2020-25 DU 26 JUIN 2020****AJOUTS DE MEMBRES - COMITES CONSULTATIFS**

Monsieur le Maire rappelle :

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-2 qui prévoit que le conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal concernant tout ou partie du territoire de la commune.

Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil, notamment des représentants des associations locales.

Leurs compositions peuvent évoluer au fil du mandat en fonction des sujets à traiter et de l'actualité communale.

Sur proposition du maire, le conseil municipal en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. De même, le Maire propose le pilotage des comités aux adjoints et conseillers selon leur délégations.

Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le maire. Les comités peuvent être consultés par le maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité.

Ils peuvent par ailleurs transmettre au maire toute proposition concernant tout problème d'intérêt communal pour lequel ils ont été institués.

- **Vu** le règlement intérieur du conseil municipal,

- **Considérant** que tout nouveau membre foyen ou issu d'associations locales pourra être accepté par le Maire.

- **Considérant** qu'il est nécessaire d'ajouter des membres au comité « Nature, environnement, fleurissement, décorations » et au comité « Sécurité (routière, biens et personnes) », la délibération n°2020-25 du 26 juin 2020, est annulée et remplacée par la précédente délibération afin de tenir compte des modifications suivantes :

N°	Nom du comité consultatif	Présidence	Membres désignés lors du conseil du 26/06/20 Délibération n°2020-25	Ajouts de nouveaux membres
1	Décisionnel	Thierry THEVENOT		
			Rachel BULMÉ	
			Jean WILK	
			Béatrice DUFOUR	
			Elodie LAURENT	
			Sophie FAIVRE	
2	Travaux, Voirie, Espaces verts, cimetière	Thierry THEVENOT		
			Béatrice DUFOUR	
			Philippe MEILLET	
			Emmanuel COHN	
			Didier FRICHET	
			Sandra HAUTY	
			Bernard CRANNEY	
3	Sécurité (routière, biens et personnes)	Thierry THEVENOT		
			Rachel BULMÉ	
			Philippe MEILLET	
			Emmanuel COHN	
			Didier FRICHET	
			Christiane MEHREBERGER	
			Jean-Paul MONTAVON	

				Pierre NAIN
				Pierre SCHMITT
4	Forêt (travaux ONF)	Thierry THEVENOT		
			Bernard CRANNEY	
			Jean-Michel GRANDJEAN	
			Didier FRICHET	
			Jean WILK	
5	Finances, budget et Stratégie économique	Jean WILK		
			Thierry THEVENOT	
			Béatrice DUFOUR	
			Françoise CIRET	
			Emmanuel KORNPROBST	
			Jean-Michel GRANDJEAN	
6	Nos aînés, actions sociales, crise sanitaire	Rachel BULMÉ		
			Béatrice DUFOUR	
			Sophie FAIVRE	
			Françoise CIRET	
			Marielle HESSMANN	
			Christiane MEHREBERGER	
			Francine MOREL	
7	Enfance, vie scolaire	Rachel BULMÉ		
			Emmanuel KORNPROBST	
			Marielle HESSMANN	
			Françoise CIRET	
			Gaëlle HAAS	
8	Urbanisme, bâtiments, patrimoine, habitat	Béatrice DUFOUR		
			Thierry THEVENOT	
			Philippe MEILLET	
			Emmanuel COHN	
			Sandra HAUTY	
			Bernard CRANNEY	
			Jean-Michel GRANDJEAN	
9	Nature, environnement, fleurissement, décorations	Béatrice DUFOUR		
			Sophie FAIVRE	
			Emmanuel COHN	
			Françoise CIRET	

			Marielle HESSMANN	
			Sandra HAUTY	
			Jean-Michel GRANDJEAN	
			Emmanuel KORNPORST	
			Cédric VUILLEMOT	
				Patricia BOILLOT
				Didier MOREL
				Francine MOREL
				Daniel PONÇOT
				Yves BATTAGLIA
				Gilles LLORET
10	Culture, médiathèque	Béatrice DUFOUR		
			Elodie LAURENT	
			Sophie FAIVRE	
			Emmanuel KORNPORST	
			Marielle HESSMANN	
			Sandra HAUTY	
			Francine MOREL	
			Cédric VUILLEMOT	
11	Information, communication, Foy'infos	Elodie LAURENT		
			Philippe MEILLET	
			Sophie FAIVRE	
			Emmanuel KORNPORST	
			Christiane PLOIX	
			Jean-Louis PLOIX	
			Martine DRENTEL	
			Nicole BEURTHERET	
12	Sport	Elodie LAURENT		
			Béatrice DUFOUR	
			Didier FRICHET	
			Francine MOREL	
			Jean-Paul MONTAVON	
13	Relais, métiers, promotion du village	Elodie LAURENT		
			Rachel BULMÉ	
			Béatrice DUFOUR	
			Jean WILK	
			Sophie FAIVRE	
			Jean-Michel GRANDJEAN	

14	Jeunesse	Sophie FAIVRE		
			Rachel BULMÉ	
			Elodie LAURENT	
			Philippe MEILLET	
			Emmanuel KORNPROBST	
			Marielle HESSMANN	
			Didier FRICHET	
			Cédric VUILLEMOT	
15	Animations communales	Sophie FAIVRE		
			Rachel BULMÉ	
			Thierry THEVENOT	
			Béatrice DUFOUR	
			Jean WILK	
			Elodie LAURENT	
			Philippe MEILLET	
			Emmanuel COHN	
			Françoise CIRET	
			Emmanuel KORNPROBST	
			Marielle HESSMANN	
			Didier FRICHET	
			Sandra HAUTY	
			Bernard CRANNEY	
			Christiane MEHREBERGER	
			Jean-Michel GRANDJEAN	
			Francine MOREL	
			Jean-Paul MONTAVON	
			Cédric VUILLEMOT	
16	Inter-génération	Sophie FAIVRE		
			Béatrice DUFOUR	
			Jean WILK	
			Marielle HESSMANN	
			Sandra HAUTY	
			Bernard CRANNEY	
			Jean-Michel GRANDJEAN	

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE** :

1. D'annuler et de remplacer la délibération n°2020.25 du 26/06/2020
2. D'ajouter 2 membres au comité « Sécurité (routière, biens et personnes) » et 6 membres au comité « Nature, environnement, fleurissement, décorations ».
3. De préciser que les comités consultatifs pourront être consultés, à l'initiative du maire.

4. De donner l'autorisation au maire d'accepter tout nouveau membre (représentants des associations locales, foyers...).

Ces **décisions** sont approuvées à : **L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°2021-18

OBJET : Intégration d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de défense extérieure contre l'incendie-PMA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5216-5 et L5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2020-11-18-001 du 18 novembre 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération », créée le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° C2020/366 adoptée par le Conseil de Communauté le 19 novembre 2020 et notifiée aux communes le 25 février 2021.

Considérant que par cette délibération, le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération s'est prononcé en faveur de la prise d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de défense extérieure contre l'incendie dont la formulation est la suivante :

« En matière de défense extérieure contre l'incendie, l'entretien, le contrôle et la rénovation des poteaux d'incendie et leur déplacement dans le cadre des travaux de voirie. »

Monsieur le Maire rappelle que :

Considérant que la décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI, à savoir les deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées et représentant les deux tiers de la population,

Considérant que les Conseils Municipaux susvisés disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de Pays de Montbéliard Agglomération pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'approuver la modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération

Cette décision est votée à : **L'UNANIMITE**

DELIBERATION N°2021-19

OBJET : Intégration d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de santé-PMA

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L5216-5 et L5211-20,

Vu l'arrêté préfectoral n° 25-2020-11-18-001 du 18 novembre 2020 portant mise à jour des statuts de la Communauté d'Agglomération « Pays de Montbéliard Agglomération », créée le 1er janvier 2017,

Vu la délibération n° C2020/437 adoptée par le Conseil de Communauté le 17 décembre 2020, et notifiée aux communes le 25 février 2021.

Considérant que par cette délibération, le Conseil de Communauté de Pays de Montbéliard Agglomération s'est prononcé en faveur de la prise d'une compétence dite « supplémentaire » en matière de santé dont la formulation est la suivante :

« En matière de santé :

Toute action et politique visant à lutter contre la désertification médicale et à développer une offre médicale globale, notamment en facilitant l'installation ou le maintien des personnels de santé médicaux et paramédicaux, y compris à travers le portage immobilier.

La coordination de toute initiative et/ou action menée(s) en la matière. »

Monsieur le Maire rappelle :

Considérant que la décision de modification statutaire est subordonnée à l'accord des Conseils municipaux des communes membres de Pays de Montbéliard Agglomération dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'EPCI, à savoir les deux tiers au moins des Conseils Municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale, ou la moitié au moins des Conseils Municipaux des communes intéressées et représentant les deux tiers de la population,

Considérant que les Conseils Municipaux susvisés disposent d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération de Pays de Montbéliard Agglomération pour se prononcer sur la modification statutaire envisagée, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, la décision sera réputée favorable,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide d'approuver la modification statutaire de Pays de Montbéliard Agglomération

Cette **DECISION** est votée à : **L'UNANIMITE**

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Tour de table :

Monsieur Le Maire :

- Remercie le comité "finances" et son pilote Jean WILK ainsi que le travail considérable réalisé par Maud BROCARD pour la préparation de ce conseil. Conseil aboutissant sur des directives et des choix importants pour le déroulement de l'année 2021 pour notre village.
- Une réunion avec les deux directeurs des écoles et Rachel BULME sera programmée début mai afin de préparer une éventuelle fusion des écoles maternelle et élémentaire, comme déjà évoquée lors d'un précédent conseil.

Jean WILK : Rappel de l'importance des choix relatés et votés lors des budgets et des dossiers de subventions à étayer selon un planning bien défini.

Cédric VUILLEMOT :

- Interrogations sur la réunion d'un conseil à PMA le 8 avril : Ordinaire ou extraordinaire ? Utilité ? Respect des consignes sanitaires ?

Réponse de M. le maire : rappelant l'intitulé de ce conseil et de son ordre du jour. Un protocole sanitaire stricte sera appliqué.

- Information sur la précarité de certains jeunes actuellement dans notre région. Proposition d'organiser une collecte au niveau communale (hall mairie)

Réponse de M. le maire : La dégradation de la qualité de vie des jeunes est en effet préoccupante.

Nous n'avons pas les structures pour engager une collecte, et la pandémie ne le permet pas ! Par contre il demande à E. LAURENT et R. BULME de répertorier les enseignes et les associations qui proposent une aide et en informer les Foyers par voie d'affichage, le site et les réseaux sociaux.

- Proposition d'employer des jeunes pour l'entretien de nos espaces verts.

Réponse de M. le maire : le contexte sanitaire n'est pas une situation favorable à employer des jeunes sur de telles activités. Pour cet été 2021, nous emploierons quelques jeunes diplômés du BAFA pour assurer la sécurité de nos enfants au CLSH.

Thierry THEVENOT :

- Les 3 fontaines fonctionnent de mieux en mieux. Bernard CRANNEY expliquera les actions engagées.
- Une réunion "comité Cimetière" va être planifiée afin de travailler sur les actions à engager (allées, jardin souvenir, columbarium et divers entretiens).

Elodie LAURENT :

- Notre site est toujours disponible dans sa plus stricte composition suite à deux incendies chez notre hébergeur OVH.

M. le maire demande un délai sur la réparation du site. E. LAURENT se renseigne.

Sophie FAIVRE :

- Le carnaval « autrement » à Nommay s'est très bien déroulé, avec affichage des photos des personnes déguisées sur les vitrines de nos commerces et une distribution de barquettes de beignets sur l'esplanade extérieure de notre futur '3ème lieu' samedi 27 mars. Participants, élus et bénévoles tous réjouis de cette belle initiative organisée par le Comité des fêtes et le comité « animations communales »

- Nommay accueillera le vendredi 27 juillet le Marché du soir de PMA.

Béatrice DUFOUR :

- Le comité « urbanisme » s'est réuni pour analyser 2 dossiers de demandes de subventions 'façades' (un éligible et un non éligible). Décisions prises selon les respects des conditions d'éligibilité.

- Les comités « décorations de Noël » et « fleurissement » se sont réunis pour statuer sur les actions 2021.

- Une réunion du comité « culture » va être positionnée pour engager une réflexion plus précise sur l'organisation et les projets d'animation de notre médiathèque.

- Le comité « environnement-nature » se réunira samedi 7 avril sur le terrain du "jardin pédagogique" afin d'engager les premières plantations et la mise en forme des jardinets suite aux réflexions de F. CIRET et P. BOILLOT. Les règles de distanciation et sanitaires seront respectées. Le casse-croûte tiré du sac initialement prévu est annulé.

- Un rappel sur le respect des nids d'hirondelles. Un recensement est établi régulièrement par une association protectrice des hirondelles. Lors de travaux sur des bâtisses, il est impératif de remettre en état et à l'identique le nombre de nids existants. Deux cas sont en cours d'analyse dans notre village. Des solutions vont être mise en place avec les propriétaires concernés.

Bernard CRANNEY :

- Les 3 fontaines coulent, nous nous en réjouissons tous ! Au niveau du collecteur principal une intervention a eu lieu avec l'aide de P. MUNIER (changement tuyau, brides et joints).

M. le maire remercie l'implication de Messieurs B. CRANNEY, et P. MUNIER qui en appui des services techniques, ont donné beaucoup de leur temps à la remise en fonctionnement de ce lieu important de notre patrimoine.

Françoise CIRET :

- Le Comité des fêtes avec l'appui des comités 'animations' et 'environnement-nature' est actuellement en préparation de l'organisation d'un samedi (2^e trimestre) "village propre".

- Le salon du hobbies et des collectionneurs prévu les 10 et 11 avril est annulé et reporté à une date ultérieure (cause Covid).

- Le projet "des dessins/illustration de Pâques" avec les enfants des écoles et du périscolaire n'aboutira pas du fait des nouvelles dispositions sanitaires en vigueur annoncées pour les écoles. Cette belle idée proposée par le Comité des fêtes est reportée à 2022.

Rachel BULMÉ :

- Du fait des nouvelles dispositions gouvernementales imposées au niveau des écoles, seuls les enfants des parents réquisitionnés pour la crise sanitaire seront accueillis (milieu médical, sécurité ...).

Séance levée à 22h00

Le Maire,

Thierry BOILLOT



